



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 110502

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des étudiants sages-femmes quant à la formation qui leur sera dispensée à la rentrée 2011. La profession de sage-femme est une des trois professions médicales françaises. La profession assure un ensemble de tâches croissantes, prise en charge de grossesses pathologiques à domicile, retour précoce à domicile dans le post-partum, suivi gynécologique de prévention ou prise en charge de la contraception. Ce travail essentiel doit s'accompagner d'une amélioration de la formation et d'une véritable reconnaissance de celle-ci. Il aimerait donc savoir quelle est la position du Gouvernement quant à l'application de la réforme LMD et à sa mise en oeuvre concrète à la rentrée 2011.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110502

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5996

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)